



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Restructuration

Question écrite n° 46508

Texte de la question

La restructuration des industries et des forces de défense souhaitée par le Gouvernement et adoptée par le Parlement par la loi de programmation militaire du 2 juillet 1996 entre en application. Une organisation interministerielle comprenant un délégué aux restructurations de la défense, un comité technique permanent aux restructurations et un comité présidé par le Premier ministre sont chargés d'assurer la coordination des actions de l'Etat. M. Charles Miossec demande à M. le Premier ministre quelles sont les mesures déjà prises par les différentes instances afin de répondre aux préoccupations des collectivités territoriales et des entreprises de la sous-traitance, particulièrement touchées par ces restructurations.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46508

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6685